

Conférence de presse SNM / MFE Neuchâtel 13.05.2016

**Projet du Conseil d'Etat: organisation spatiale
de l'HNE**

Ordre du jour

- Introduction
- Votation des assemblées générales du 14.01.2016 et 12.05.2016
- Argumentaire
- Messages principaux
- Remarques
- Questions

Introduction

Dr Walter Gusmini, médecin interniste généraliste FMH, président de la SNM

Dr Dominique Bünzli, médecin interniste généraliste FMH, co-président MFNe et membre comité SNM

Dr Joël Rilliot, médecin interniste généraliste FMH, co-président MFNe

Dr Vincent Froidevaux, médecin pédiatre FMH, représentant de la SNP au sein du comité de MFE Neuchâtel

Introduction

- **Société Neuchâteloise de Médecine (SNM)**

473 membres ordinaires (+ 117 honoraires)

Représente toutes les spécialités de médecins du canton (y.c. de premier recours et y.c. médecins hospitaliers qui sont membres)

- **Médecin de Famille et de l'Enfance Neuchâtel (MFE Neuchâtel)**

192 membres au total et qui regroupe :

- **Médecins de Famille Neuchâtel (MFNe)** 161 membres
Représente les médecins de premier recours pour les adultes
- **Société Neuchâteloise de Pédiatrie (SNP)** 31 membres
Représente les médecins de premier recours pour les enfants

Variantes

SA: Soins aigus; CTR: Centre de réadaptation; Poli: policlinique; CHIR, MED, GYN, OBS: exemples non-exhaustifs de services médicaux spécifiques

	Un seul et unique site hospitalier regroupant toutes les hospitalisations	Deux sites hospitaliers dont 1 site aigu et 1 site de réadaptation	Deux sites Hospitaliers avec des prestations aiguës et de réadaptation sur chacun des sites	Statu quo	Aucun hôpital dans la région
	Variante 1	Variante 2	Variante 3		
Région 1					
Région 2					
Région 3					

Département des Finances et de la Santé

Assemblée du 14.01.2016

Votation sur le principe du regroupement des compétences médicales.
Voter oui veut dire:

	Un seule et unique site hospitalier regroupant toutes les hospitalisations	Deux sites hospitaliers dont 1 site aigu et 1 site de réadaptation	Deux sites Hospitaliers avec des prestations aiguës et de réadaptation sur chacun des sites
L'Hôpital neuchâtelois	Variante I	Variante II	Variante III
Site 1			
Site 2			
Site 3			

108 membres présents (dont 62 de CDF/Locle)

<p>Votation SNM</p> <p>Membres : 96</p> <p>Oui : 74 %</p> <p>Non : 16 %</p> <p>Abstentions : 10 %</p>	<p>Votation MFE Neuchâtel (SNP + MFNe)</p> <p>Membres 39</p> <p>Oui : 87 %</p> <p>Non : 13 %</p> <p>Abstentions : 0 %</p>
--	--

Assemblée du 12.05.2016

Acceptez-vous le projet du Conseil d'Etat (variante 2) ?

101 membres présents

Votation SNM

Membres : 100 (dont 34% CDF/Locle)

Oui : 71%

Non : 23%

Abstentions : 6%

Votation MFE Neuchâtel (SNP + MFNe)

Membres: 52 (dont 40% CDF/Locle)

Oui : 77%

Non : 15,4%

Abstentions : 7.6%

La variante 1 (un site unique)

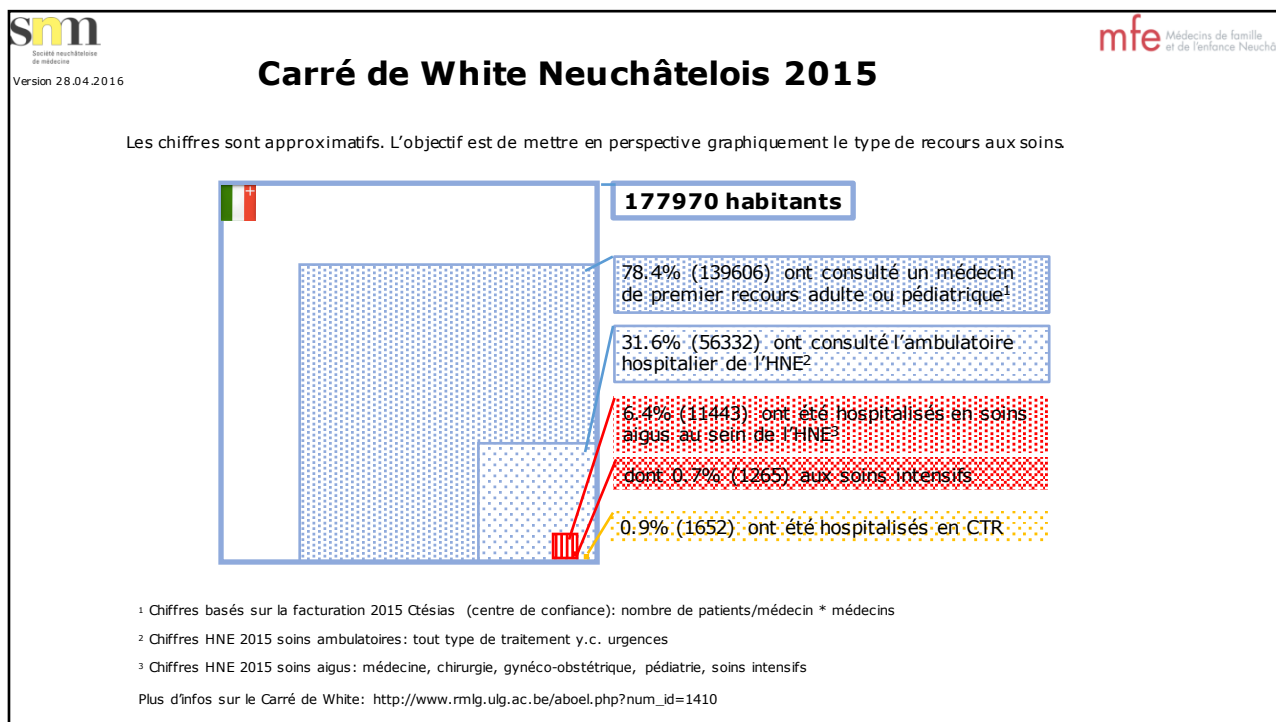
- Est la meilleure sur le plan médical
- Pas forcément meilleure dans les autres axes d'analyses étudiés:
 - rôle social et économique régional d'un hôpital
 - impact sur la mobilité
 - bassin de recrutement
 - coûts
- Certains pensent que cela pourrait créer un 3^{ème} pôle urbain que le canton ne pourrait pas se payer à long terme

La variante 2 (le projet du CE)

- Est aussi acceptable sur le plan médical
- Permet de quitter la stratégie multi-site aigu non viable à long terme (i.e. par 2 pôles dédiés)
- Apporte un équilibre relatif entre les deux centres urbains du canton
- Est réalisable plus rapidement avec une partie des structures existantes (si pas d'oppositions...)
- Le projet est accompagné de mesures financières et législatives ("package")

Importance des trois polycliniques

- Les polycliniques doivent couvrir ce dont les patients ont le plus souvent besoin, c'est à dire des réponses de premier recours et des consultations ambulatoires.
- Ce sont ces prestations qui doivent se trouver à proximité des patients.
- Il n'est pas nécessaire d'avoir à proximité de chez soi un hôpital de soins aigu.



smm Société neuchâteloise de médecine

mfe Médecins de famille et de l'enfance Neuchâtel

Importance des trois policliniques

- Le projet du CE répond à ces besoins et cette proximité.
- Il est prévu trois policliniques dont deux « renforcées » ouvertes 24h/24h avec des prestations pour adultes et enfants
- Le SMUR est suffisant pour couvrir les besoins en urgences vitales
- Les policliniques pourraient également jouer un rôle dans la formation de la relève (p.ex supervision par des médecins indépendants type « policlinique du Flon »)

Si le projet du CE ne passe pas...

- On risque de tout perdre... car le processus sera à nouveau ralenti:
 - la situation financière de l'hôpital public est difficile (diminution des subventionnements étatiques, concurrence, nouveaux modes de financement)
 - Démotivation/perte de perspective du personnel hospitalier avec risque de départs et difficultés de recrutement
- En l'absence d'un hôpital cantonal public:
 - il y aura des pertes d'emplois
 - il y aura un impact négatif **sur notre relève (lieu de formation) et donc à moyen terme pour les patients !**

Messages principaux

- « Carré de White Neuchâtelois » et importance de la proximité des soins de premier recours. **C'est de ces urgences-là que les gens ont le plus souvent besoin et proches de chez eux, pas d'un hôpital de soins aigus !**
- La prise en charge des urgences vitales sont et seront assurées par le SMUR.
- « **La santé doit réunir les neuchâtelois, pas les diviser** », au risque de perdre un hôpital public cantonal...

Remarques

- Période transitoire: maintien qualité et sécurité
- Remerciements au Conseil d'Etat dont les démarches ont favorisés les dialogues entre les différents partenaires impliqués

Questions